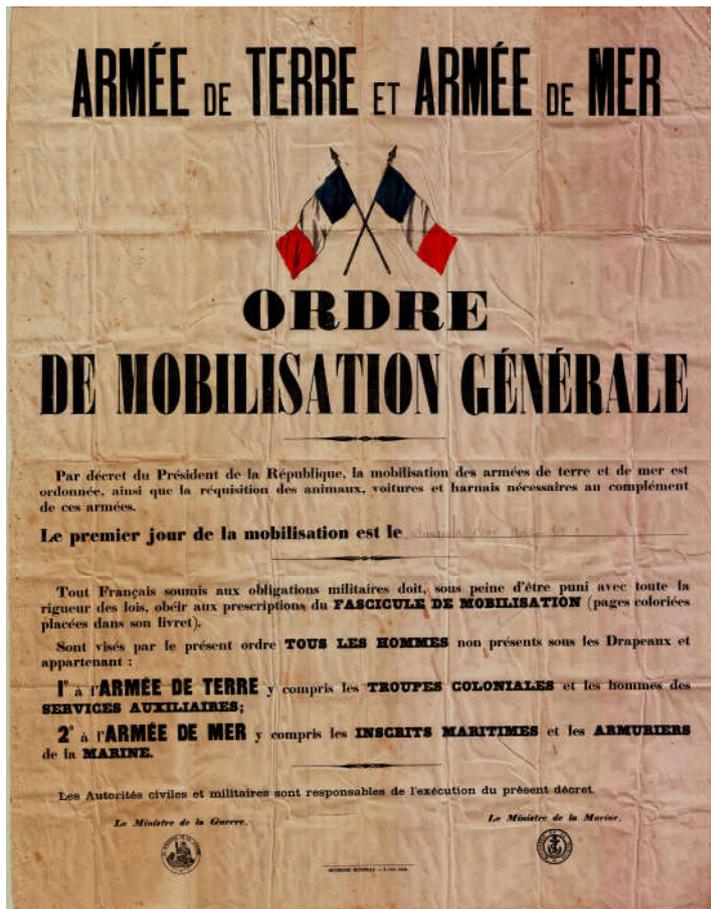


## L'action du Colonel Candelot pendant la Première Guerre mondiale



Pendant la guerre, l'administration municipale est fortement mobilisée. La mairie est le lieu privilégié des contacts entre l'autorité administrative locale et la population ; là où les familles obtiennent des nouvelles de leurs proches partis combattre ; là aussi où est distribuée une partie de l'alimentation.

De la déclaration de guerre à la fin du conflit, le Colonel Candelot incarne l'institution en œuvrant sans cesse en faveur de ses administrés et leurs familles.

Le 7 août 1914, quelques jours après la déclaration de guerre, le Conseil municipal se réunit pour évoquer les conséquences directes du conflit sur le quotidien de la population : « Ainsi y-a-t-il lieu de (...) prendre des mesures en vue de délivrer des secours aux familles nécessiteuses et d'assurer, le cas échéant, la subsistance des habitants pendant la durée des hostilités ».

Guerre de 1914  
Mesures à prendre en vue de la distribution de secours aux familles nécessiteuses

Monsieur le Maire expose au Conseil que la brusque déclaration de guerre par l'Allemagne à la France va causer à notre pays des catastrophes irréparables.

Des centaines de nos concitoyens et parmi eux plusieurs membres du Conseil Municipal sont allés rejoindre leur régiment pour défendre vaillamment l'honneur et le sol de la patrie envahie par un ennemi lâche, perfide, et traître.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adresser à tous ces Braves, qui vont répandre leur sang pour une cause aussi noble, aussi juste que celle que défend la France et pour le salut de notre pays, le témoignage et sa profonde sympathie et l'assurance que les pouvoirs publics n'oublieront pas ceux qui les laissent momentanément seuls à leur foyer et qui ont droit à la sollicitude de tous.

Dans notre commune, de nombreuses familles se trouvent dans la misère par suite du départ de leur chef sur le Champ de Bataille. Aussi y-a-t-il lieu de se préoccuper dès à présent de leur situation et de prendre des mesures, en vue de délivrer des secours aux nécessiteuses et d'assurer, le cas échéant, la subsistance des habitants pendant la durée des hostilités.

Registre des Délibérations,  
Conseil municipal du 7 août 1914

### La gestion du budget

Ces mesures en faveur des citoyens sont évidemment liées au budget. Quelques « coupes » sont immédiatement effectuées dans le budget voté en mai 1914. Les crédits alloués à l'entretien des bâtiments communaux, à l'assainissement des voies publiques ou à l'organisation d'une fête communale sont réaffectés au subventionnement du Bureau de Bienfaisance (ancêtre du Centre Communal d'Action Sociale). Ce bureau assurera la subsistance des chômeurs et des familles dans le besoin par la distribution de bons d'aliments (pain, viande, légumes) deux fois par semaine.

Parallèlement, la population est sollicitée dès août 1914 : de l'argent est récolté grâce aux quêtes à domicile entreprises par des membres du Conseil municipal. Pour permettre d'obtenir des dons plus conséquents, les « Journées de Bourg-la-Reine » sont également organisées : la première édition se tient les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1915. Le compte rendu de la séance du 12 décembre 1915 indique que 3 998 francs ont été recueillis et en dresse ainsi la répartition : « 180 francs ont été répartis entre 18 orphelins de soldats morts au « service de la Patrie » ; 100 francs remis à l'Hôpital auxiliaire du Lycée Lakanal pour les militaires en traitement ; 125 francs pour envois de colis à nos soldats qui sont prisonniers ; 72 francs pour achat de gants qui sont destinés aux prisonniers et aux soldats ». Ces journées seront rééditées en 1916 et 1917.

### Le secours aux familles

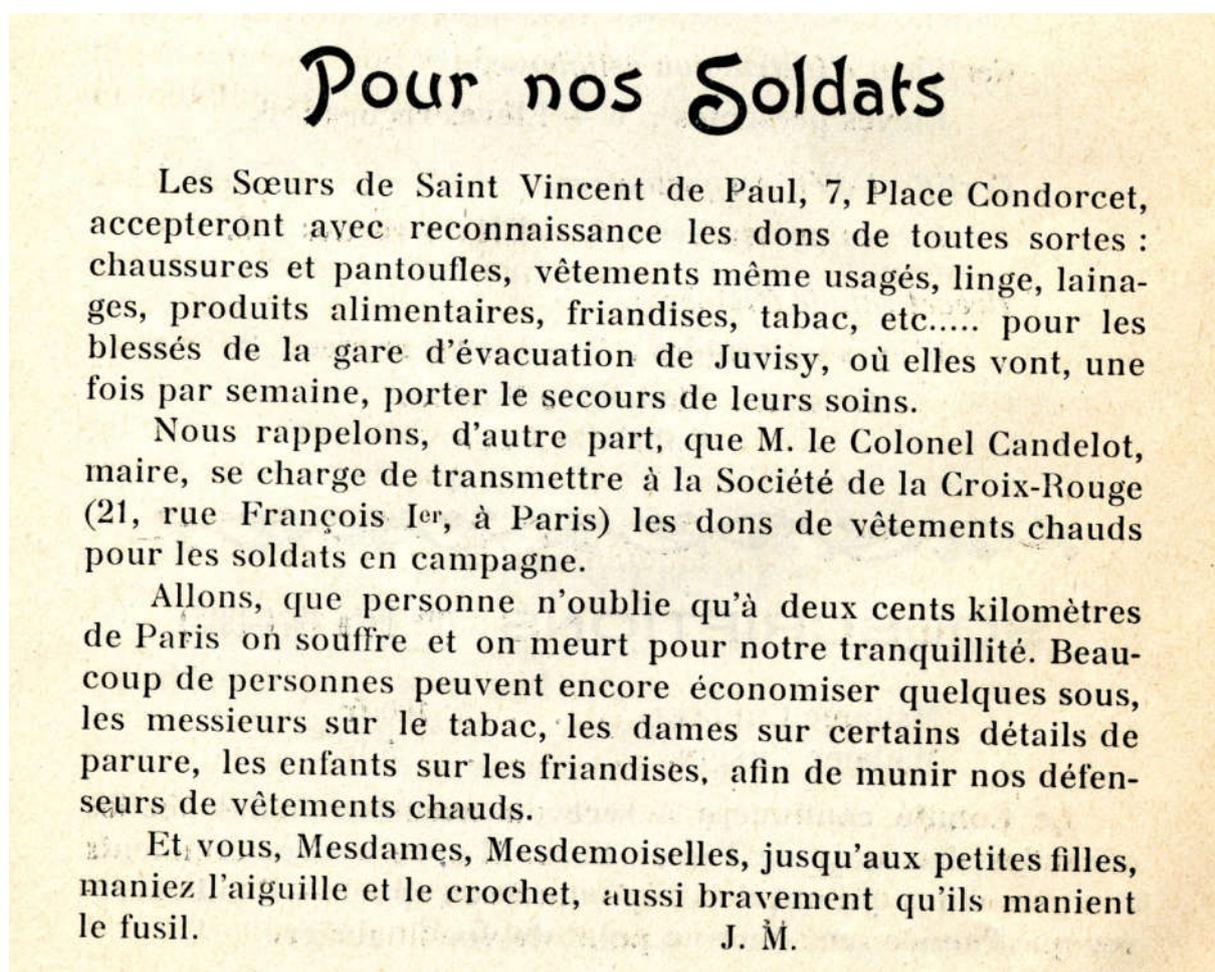


Le secours aux familles privées de ressources est la priorité du Colonel Candelot. Pour leur venir en aide, il a pu compter sur la générosité de quelques donateurs et notamment des industriels les plus célèbres de la ville : François Hennebique « pour les pauvres et la caisse des écoles » (séance du 5 novembre 1916) et Paul Carrière pour « venir en aide aux familles nécessiteuses, victimes de la guerre » (séance du 15 mai 1915). Ce dernier tiendra un rôle actif dans l'approvisionnement de la cantine scolaire, effectuant régulièrement des dons en nature. Car, pour les enfants des mobilisés, Charles Griffisch, membre du Conseil municipal (maire de Bourg-la-Reine de 1940 à 1944), met à disposition le pavillon qu'il possède rue Carrière-Marlé. S'y installe le service de la cantine scolaire. En deux ans, 38 500 repas auront été servis (séance du Conseil municipal du 5 novembre 1916).

De même, en septembre 1916, un atelier municipal de couture est ouvert dans le double objectif d'assurer le travail aux femmes de mobilisés et de confectionner des effets militaires pour l'Armée Française. L'atelier compte 567 femmes qui produisent environ 150 000 pièces par an.

### Le soutien aux soldats mobilisés

Tout est mis en œuvre pour améliorer le quotidien des soldats. Grâce à l'argent récolté lors « Journées de Bourg-la-Reine », sont adressés « *des colis de vivres et de sous-vêtements à nos prisonniers de guerre dont le nombre augmente tous les jours* » (séance du 10 septembre 1916). La séance du 4 mars 1917 mentionne que les soldats prisonniers en Allemagne « *sont insuffisamment nourris, la Municipalité fait tout ce qu'il est possible pour améliorer leur pénible situation* ». Le Maire indique également que sur les « *quarante et quelques colis qu'il envoie régulièrement tous les deux mois, il a déjà reçu une trentaine de réponses émanant des prisonniers eux-mêmes ou de leurs familles* ».



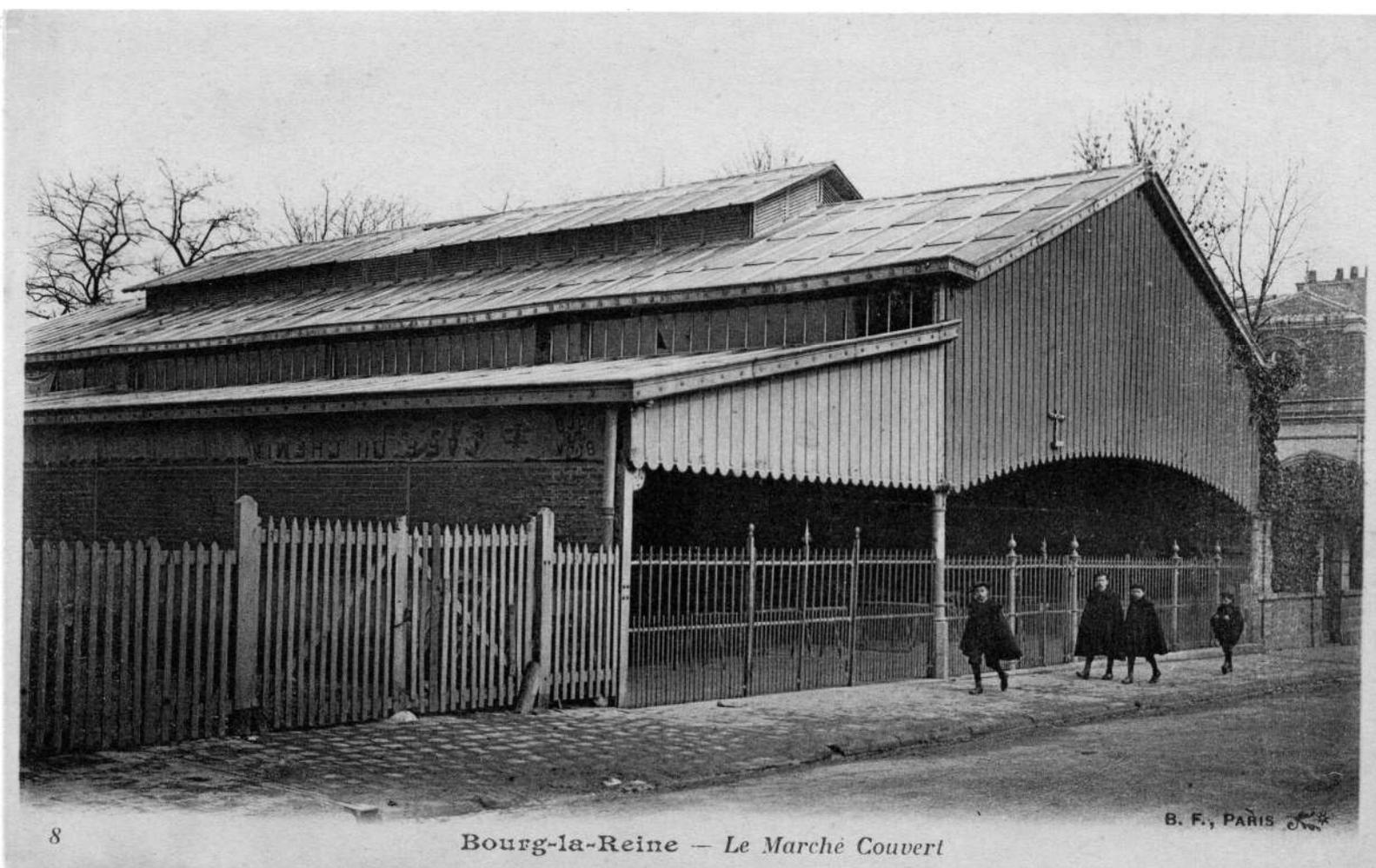
↑ Journal paroissial, novembre 1914

Si la mairie se charge de ces envois, la population répond aux appels donnant des vêtements chauds ou versant des sommes permettant leur achat. Tricots de laine, chaussettes, chemises, passe-montagne, couvertures vont être adressés aux soldats du front. « *Les soldats de Bourg-la-Reine n'ont pas été oubliés, car tous ceux qui sont venus en convalescence sont repartis chaudement équipés. La Municipalité a tenu surtout à ce que les soldats de notre commune soient les premiers à bénéficier de la générosité et de la bienveillance de la population* » indique le Conseil municipal du 6 décembre 1914, au cœur de l'hiver.

## L'intendance

L'approvisionnement, l'alimentation, le ravitaillement sont des sujets récurrents à l'ordre du jour du Conseil municipal. Le prix des denrées alimentaires est fixé par la Préfecture ce qui donne lieu, après deux années de guerre, à des réactions de la part des commerçants qui, cherchant à faire des profits, préfèrent vendre à des tarifs plus libres et plus élevés. C'est la logique du « marché noir ». Mais s'ensuivent des pénuries pour la population.

Devant l'urgence de la situation et grâce à l'action de réginaburgiens bénévoles, la municipalité supervise dès lors le commerce des denrées alimentaires aux prix réglementaires. Une nouvelle fois, Paul Carrière favorisera l'opération en avançant les sommes nécessaires à la constitution du stock initial : pommes de terre, haricots, lentilles, riz, pois cassés, conserves et sucre seront enfin délivrés à la population. Appelée « la Prévoyance », une société anonyme et coopérative de consommation est créée le 9 juin 1917 : sous son égide, les marchandises sont entreposées dans la mairie et détaillées dans un local gracieusement mis à la disposition par un concitoyen, au 76, Grande Rue, à proximité de la mairie.



↑ Le marché, rue du Chemin de fer (actuelle rue René Roedel)

## Relais entre le Ministère de la Guerre et les familles de soldats

249 soldats réginaburgiens périrent au cours de cette guerre. À chaque disparition, le Colonel Candelot était l'intermédiaire entre l'autorité militaire et les familles à prévenir « avec tous les ménagements nécessaires dans la circonstance ».

L'une de ces familles endeuillées est celle de Charles Péguy dont l'annonce de la disparition a été tardive nécessitant, comme pour d'autres soldats, l'implication du Colonel Candelot.

Sa famille est sans nouvelle depuis plus de trois semaines quand elle fait appel à l'intervention du Colonel Candelot. En effet, la dernière lettre que le Lieutenant Péguy avait adressée à sa femme datait du 27 août ; elle était très concise :

« aujourd'hui 27 août rien de nouveau. santé parfaite.  
ne manquez pas d'écrire régulièrement à ma mère  
je vous embrasse fidèlement  
votre Péguy »

Le 15 septembre 1914, son épouse passe donc par la voie réglementaire pour obtenir des informations de la part des autorités militaires : elle vient remplir en Mairie le formulaire mis à disposition des familles de soldats. La réponse n'est reçue que le 3 octobre 1914 avec la mention « aucune nouvelle, présumé en bonne santé ».

Vn 276/19

Mairie de Bourg-la-Reine  
3 OCT. 1914  
(Seine)

FORMULAIRE A REMPLIR POUR SE PROCURER DES NOUVELLES DE MILITAIRES  
DE TOUTS GRADES PRESENTS AUX ARMES

Les familles qui désirent obtenir des nouvelles de militaires  
de tous grades présents aux armées doivent se conformer aux dispositions  
suivantes:

Nom du militaire: *Péguy*  
Prénoms (dans l'ordre de l'acte de naissance): *Charles Pierre*  
A quel corps appartient-il? *5<sup>e</sup> Mps d'armée 276<sup>e</sup> Rég Infanterie 19<sup>e</sup> compagnie à Coulommiers*  
N° matricule si possible:  
Grade: *Lieutenant de réserve*  
Nom du demandeur: *Mme Péguy*  
Adresse, commune, département, rue, numéro: *Rue André Thauriel Bourg-la-Reine*

Degré de parenté: *femme*  
Signature: *C. Péguy* Date: *19 septembre 1914*

Résultat des recherches:  
*Aucune nouvelle, présumé en bonne santé le chef de Bat<sup>on</sup> C<sup>o</sup> le Dépôt.*  
Réponse:  
*[Signature]*

Nota.- Remettre cette demande à la mairie de la commune par  
l'intermédiaire de laquelle les réponses seront remises aux intéressés.

Entre-temps, le 17 septembre, la presse nationale annonce de la mort de Charles Péguy. Toujours sans aucune certitude, la famille s'inquiète, aucun avis officiel de décès ne lui est parvenu.

Le lendemain, alerté par cette situation insoutenable, le maire adresse un télégramme directement au Ministre de la Guerre : « Le Colonel Candelot maire de Bourg-la-Reine à Monsieur le Ministre de la Guerre sur demande famille Péguy domiciliée à Bourg-la-Reine vous serait reconnaissant de vouloir bien faire connaître si le Lieutenant Charles Péguy du 276<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie a été tué à l'ennemi plusieurs journaux parisiens ont annoncé son décès ».

Taxe principale.....	INDICATIONS DE RÉCEPTION.	Télégramme.		INDICATIONS DE TRANSMISSION.
Réponse payée.....	<i>café</i>	Indications de service.		BOURG-LA-REINE 20-9 14 SEINE
TOTAL.....				BOURG-LA-REINE 21 SEP. 1914 (Seine)

Pour de *Boiseaux* N° *10/11* Mots *4* Dépôt le *20/9* à *17 30* m. du —

*Guerre à moi Bourg la Reine*  
*ai regret vous confirmer décès lieutenant*  
*Charles Peguy 276<sup>e</sup> infanterie tué à l'ennem*  
*veuillez présenter à la famille mes sincères*  
*condoleances*

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

↑ Réponse du Ministère de la Guerre au télégramme du Colonel Candelot

La réponse arrive le 21 septembre, le décès de Charles Péguy est confirmé et l'information transmise à la famille le jour-même.